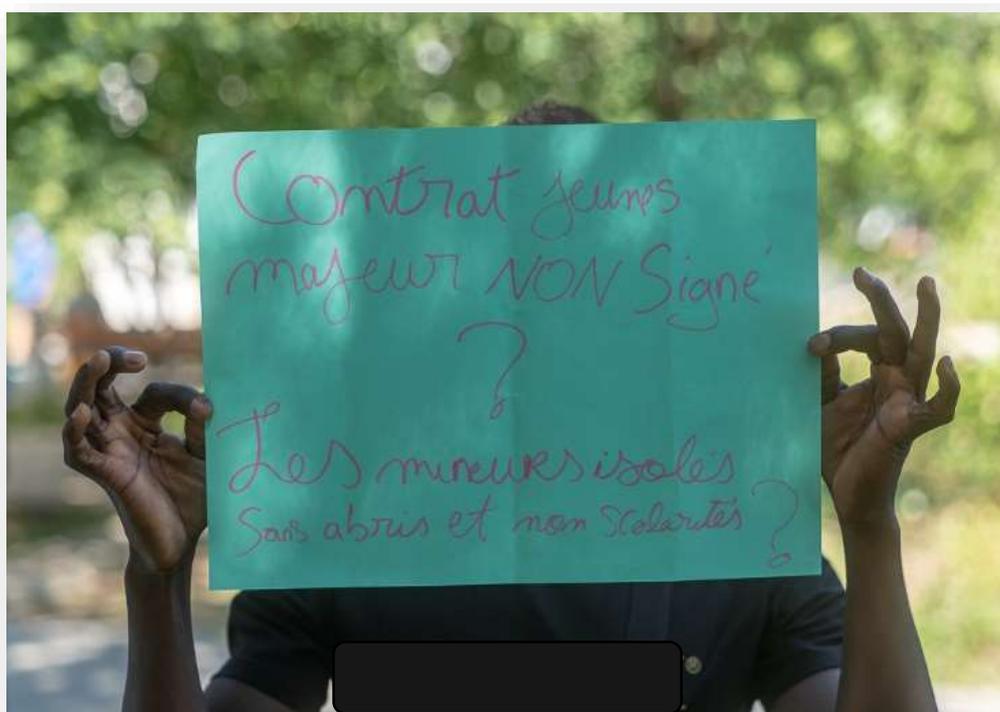


La Cimade

Auvergne-Rhône-Alpes
L'humanité passe par l'autre

Rapport d'activité 2018



Sommaire

MOT DE LA PRESIDENTE REGIONALE.....	3
ACTUALITES DE L'ANNEE : ENIEME REFORME, CHUTE DES DROITS.....	4
I. FAIRE VIVRE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	5
A. Les groupes locaux et les activités	5
B. L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation	7
a) L'équipe bénévole et salariée en région	7
b) L'appui régional	7
II. AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS ET L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES	9
A. Les permanences d'accueil et d'informations en droit	9
a) Les caractéristiques du public	9
b) Les sollicitations.....	10
B. Les projets et les mobilisations en région.....	11
a) Les jeunes en danger isolé·e·s en France	11
b) Les observations des audiences « contentieux de la rétention administrative »	13
c) L'accès dématérialisé aux services des préfectures pénalisant les personnes étrangères.....	13
C. Les ateliers sociolinguistiques.....	14
D. L'appui technique aux équipes bénévoles en région.....	15
a) Les formations en région	15
b) Réponse à des sollicitations et conseils.....	16
c) La réflexion commune sur les stratégies d'actions.	17
III. FAVORISER LE DEPASSEMENT DE NOS PREJUGES.....	18
A. Les actions de sensibilisations.....	18
a) Les actions en milieu scolaire	18
b) Les cercles de silence.....	19
B. Le Festival Migrant'scène	19
IV. FAIRE EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES.....	21
A. Les partenaires associatifs	21
B. Les partenaires institutionnels.....	21
C. Les partenaires financiers.....	21
V. ASSURER LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA REGION : RAPPORT FINANCIER.....	22
A. Bilan des adhésions 2018	22
B. Bilan financier 2018.....	22
C. Budget pour l'année 2019	24

Mot de la présidente régionale

La région AURA est une région importante à l'échelle nationale : 10 groupes locaux sur un vaste territoire entre Auvergne et frontière suisse, 551 membres adhérents en 2018, dont 275 bénévoles. Les permanences d'accueil et d'information en droit, les interventions en prisons et les cours de français (ASL/FLE) ont accueilli 8350 personnes en 2018. On mesure l'ampleur de la tâche et la nécessité, de formations de base ou plus spécialisées pour les bénévoles ; celles-ci sont assurées par les salariées appelées à se déplacer beaucoup dans la région.

Des journées régionales ont été organisées en collaboration fructueuse entre bénévoles et salariées et en lien avec la Direction de la Vie Associative ; elles ont eu pour thème « L'accueil et l'accompagnement des bénévoles » suite aux constats des permanences d'accueil en droit : lors de ces permanences les bénévoles sont confrontés aux situations de plus en plus difficiles vécues par les personnes étrangères qu'elles reçoivent : « dublinées », « déboutées de l'asile », sous OQTF, IRTF etc...

En effet, l'année 2018 a vu le renforcement de la tendance déjà ancienne vers un durcissement des « politiques migratoires » à l'échelle européenne. Le discours populiste/nationaliste sur « l'invasion » se retrouve de manière plus « soft » chez des responsables politiques : pour certains, il y aurait des personnes légitimes à être accueillies et d'autres non ; un « tri » que refuse la Cimade (la Session Nationale de Poitiers en 2017 avait pour thème la Liberté de circulation et d'installation). En France, la loi Asile-immigration publiée le 10 septembre 2018 s'inscrit tout à fait dans ce processus de durcissement des conditions d'accueil des étrangers.

Le projet de loi avait pourtant suscité, dès novembre 2017, de vives critiques de la part de la Cimade et de nombreuses associations, du Défenseur des droits et de nombreuses personnalités. Dans la région AURA, les

rencontres organisées au printemps 2018 par les groupes locaux avec des élus appelés à voter cette loi ont souvent montré leur peu de connaissances en matière de droits des étrangers.

Des actions de rue lancées par la Cimade (« chute de droits » en février, « code de la Honte » en avril) ont été organisées dans plusieurs lieux, des bénévoles ont participé à l'organisation des Etats Généraux des Migrations ; ce fut l'occasion de mieux connaître le réseau des associations et collectifs engagés aux côtés des étrangers.

La question des mineurs isolé-e-s de nationalité étrangère a été portée par un groupe travail régional très actif, en lien avec le groupe de travail national ; pendant l'été 2018, en particulier à Lyon et à Grenoble, ce problème, toujours d'actualité, a suscité une mobilisation importante auprès de centaines de jeunes non pris en charge et donc à la rue.

On pourrait citer encore bien d'autres activités : participation de bénévoles à des groupes de travail nationaux (charte déontologique, rétention, parcours migratoires...), en octobre courrier envoyé par la délégation régionale au Défenseur des droits en région Auvergne-Rhône-Alpes : *les délais anormalement longs d'instruction des demandes de titres de séjour par les préfetures*, un problème récurrent qui crée de l'insécurité pour les personnes étrangères dont les droits élémentaires ne sont pas respectés.

Où l'on voit qu'il y a une dimension politique dans nos engagements à la Cimade, ce sujet a été abordé dans les débats de la session nationale de Sète en 2018, on le retrouve dans les textes reçus du siège, et il apparaît clairement dans le thème choisi pour les 80 ans de la Cimade et le festival Migrant 'Scène 2019 : « Résistance(s) », un terme qui nous vient de loin...

Mathilde Dubesset

Actualités de l'année : énième réforme, chute des droits

2018 a été marquée par l'adoption d'un énième projet de loi portant réforme du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Présenté le 21 février 2018 en conseil des ministres, ce texte est dangereux et consacre une véritable chute de droits pour les personnes étrangères.

La Cimade et d'autres associations et collectifs citoyens mettent en place, dès 2017, les Etats généraux des Migrations pour démontrer qu'une autre politique migratoire respectueuse des droits des personnes et hospitalière est possible. En parallèle, elle mène également pendant cette période une communication active pour dénoncer les atteintes aux droits et au respect de la dignité des personnes que comportent ce projet de loi. Elle a tout d'abord lancé une campagne d'affichage « chute de droits ». Les groupes locaux de la région Auvergne Rhône-Alpes ont participé à cette campagne d'affichage en février-mars 2018.



Puis lorsque le projet de loi est passé en première lecture à l'Assemblée nationale, nouvelle mobilisation visible de La Cimade « le code de la honte » devant les permanences des élu-e-s parlementaires de la majorité pour dénoncer ce projet de loi qu'ils-elles s'apprêtaient à voter sans y apporter des modifications notoires pour le respect des droits des personnes étrangères à séjourner en France.



(sur la photo : mobilisation du groupe local de Clermont-Ferrand)

Hormis de rares mesures protectrices, cette loi adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2018, instaure principalement des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de « tris », à des fins d'empêchement d'entrée ou d'expulsion et de bannissement du territoire. En cela, elle vient amplifier la politique migratoire actuelle, déjà fortement attentatoire à la dignité et au respect des droits fondamentaux des personnes. Restons vigilants et mobiliser !!!



I. FAIRE VIVRE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

A. Les groupes locaux et les activités

Aperçu général :



551 personnes adhérentes dont **275** bénévoles agissant activement aux niveaux local et régional.



32 lieux de permanences d'accueil et d'accompagnement en région dans 11 départements



*Intervention dans **8** prisons pour accompagner et aider les personnes incarcérées dans l'exercice de leurs droits*



32 cours d'apprentissage linguistique pour les personnes étrangères afin de favoriser l'accès à la langue et à la culture



125 événements organisés dans le cadre du Festival Migrant'scène et **10650** personnes participantes

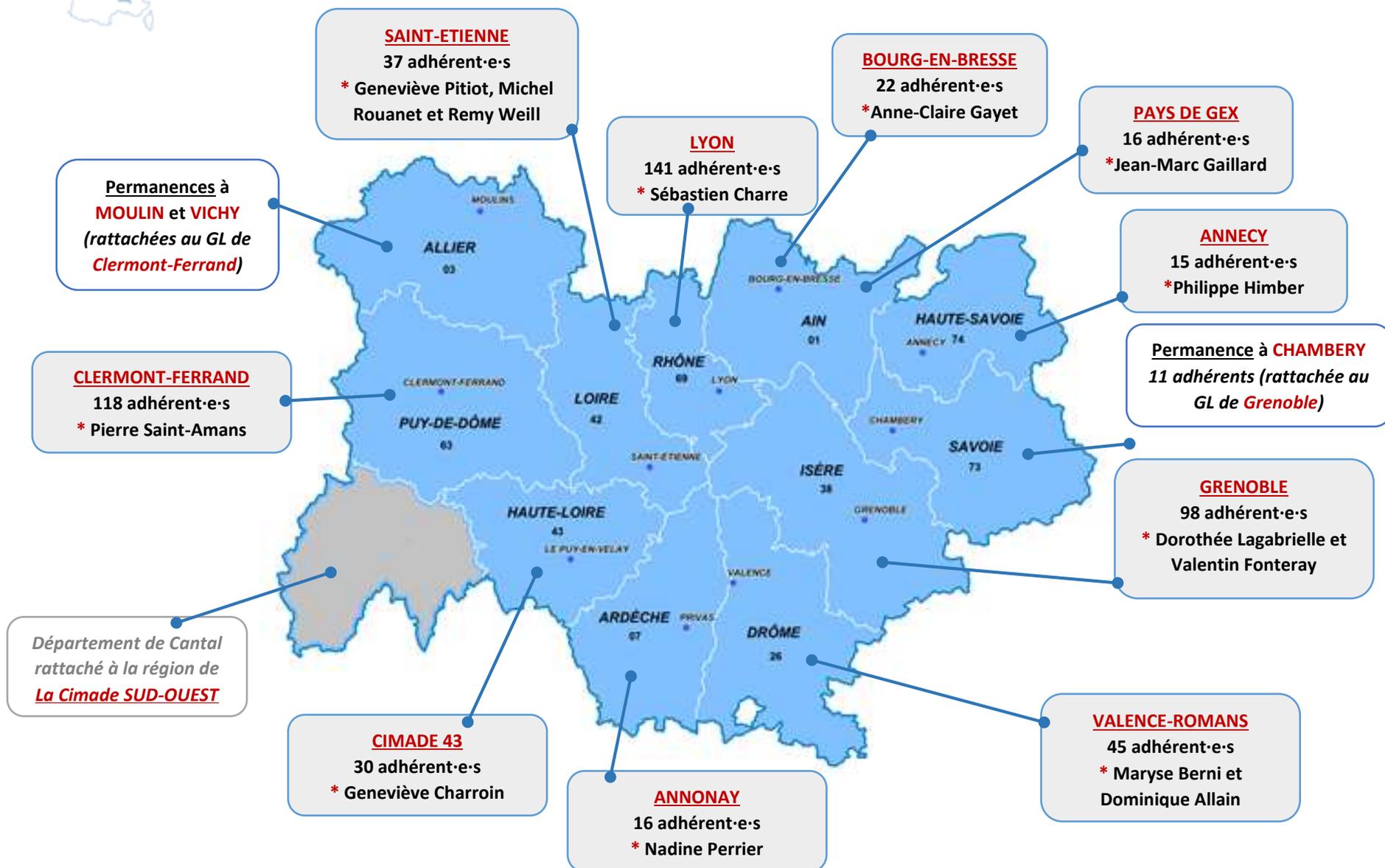


32 interventions dans le milieu scolaire pour sensibiliser l'opinion des jeunes publics sur les réalités migratoires



Les 10 groupes locaux (GL) et les permanences en région.

(*nom des responsables)



B. L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation

a) L'équipe bénévole et salariée en région

Lors de la dernière assemblée régionale en mai 2017 la nouvelle région Cimade Auvergne Rhône-Alpes a été créée. Depuis cette date, les membres du conseil régional et du bureau régional nouvellement élus se sont donnés comme credo : « faire région ».

En 2018, les membres du conseil régional, présidé par Mathilde Dubesset, se sont réuni-e-s **six fois** pour mettre en œuvre les orientations décidées lors de l'assemblée régionale notamment autour de deux axes prioritaires : l'hébergement et les jeunes en danger isolé-e-s.

Les membres du bureau régional se sont réuni-e-s **quatorze fois** dont deux fois en séminaire pour assurer notamment le suivi des actions régionales.

La création de la nouvelle région Cimade Auvergne Rhône-Alpes ne s'est malheureusement pas accompagné d'un agrandissement de l'équipe salariée régionale en effectifs malgré l'augmentation de la charge de travail. Cette équipe se compose toujours de trois personnes. En lien étroit avec les instances régionales et dans le cadre du projet associatif de la Cimade, ses missions comprennent notamment :

- La participation à l'animation et au développement du mouvement Cimade dans la région.
- Le soutien aux équipes bénévoles dans la mise en place de projets et d'activités locales, de conseil juridique, de sensibilisation, de veille sur les pratiques des administrations et des juridictions...

En 2018, les groupes locaux ont également accueilli des stagiaires venant de filières d'études différentes et qui ont souhaité faire leurs stages de fin d'études à la Cimade. Nous les remercions vivement pour leur apport au sein des groupes locaux et à la délégation régionale.

b) L'appui régional

Au sein du mouvement dans la région Auvergne Rhône-Alpes

Pour soutenir les groupes locaux dans leurs missions et activités, la région a diversifié les modes d'appui : rencontres locales, formations, journées régionales, groupes de travail régional, etc.

Ainsi, le bureau régional a rencontré en 2018 trois groupes locaux (Annonay, Saint-Etienne et le Pays de Gex) et une antenne à Vichy (Allier). L'équipe régionale (bénévoles et salariées) soutenue par la direction de la vie associative, a organisé une journée régionale le 31 mai 2018 sur la thématique de « l'accueil et accompagnement des bénévoles » qui est un des enjeux cruciaux de la vie associative de La Cimade. Il est également organisé régulièrement des journées régionales pour les intervenants en prison (3-4 par an) dans lesquelles il est question de partage d'informations, de formations, d'élaboration de stratégies et de suivi de dossiers.

Le trésorier régional organise des journées régionales avec l'ensemble des trésoriers et trésorières des groupes locaux pour les informer et former aux outils comptables de La Cimade et répondre à leurs

diverses questions. Il est également aller tout au long de l'année à la rencontre des nouveaux trésoriers locaux pour les former.

De même, l'équipe régionale propose chaque année courant mars une réunion de bilan des actions menées lors du festival Migrant 'scène.

A cela s'ajoute des formations régionales internes en droit animées par l'équipe salariée (*cf. le point II, D*)

En 2018, les membres du Conseil régional ont continué à avancer sur les deux axes de travail prioritaires que sont l'hébergement et les jeunes en danger isolé-e-s :

- Sur l'hébergement, après avoir dressé un état des lieux de l'hébergement étatique ou solidaire (chez les citoyen-ne-s) dans la région, les membres du conseil régional ont décidé de rattacher leurs travaux au groupe de travail national sur l'hébergement qui s'est réuni le 20 mars 2019. Ce groupe de travail a notamment pour mission de faire évoluer la position politique de La Cimade sur les problématiques liés à l'hébergement.
- Sur les mineurs isolé-e-s étranger-e-s, la mise en place d'une organisation régionale spécifique et des journées de réflexion et de travail ont permis de dégager des propositions d'actions et d'entamer leur réalisation (*cf. le point II, B-a*)

Au niveau national :

Les bénévoles et l'équipe salariée de La Cimade AURA contribuent également à des groupes de travail et des journées de réflexions et de mutualisation au niveau national.

- Elle a ainsi participé aux groupes de travail portés par les pôles thématiques nationaux sur :
 - La dématérialisation de l'accès à la préfecture (*stratégies contentieuses et actions de sensibilisation*)
 - Les modifications apportées par loi du 7 mars 2016 sur la procédure étrangers malades (*stratégies d'accompagnement et élaboration d'un rapport*)
 - Les jeunes en danger isolé-e-s (*un livret, un document cadre, une journée nationale...*)
 - Parcours migratoires (*une formation composée de plusieurs modules*)
- Et ceux portés par le secrétaire général ou la direction de la vie associative :
 - Après la Turballe : les nouvelles formes d'accompagnement
 - Les membres associés : changement des statuts pour élargir le nombre d'adhérents de La Cimade
 - La régionalisation : accompagnement des régions dans la création des nouvelles régions Cimade
 - Réflexion sur nos pratiques à La Cimade : la charte déontologique
 - Les 80 ans de La Cimade

La région est aussi présente dans le comité de pilotage national de la sensibilisation qui définit les orientations des actions de sensibilisation. Elle participe aux journées nationales organisées par la direction de la vie associative : formations et les journées des bureaux régionaux.

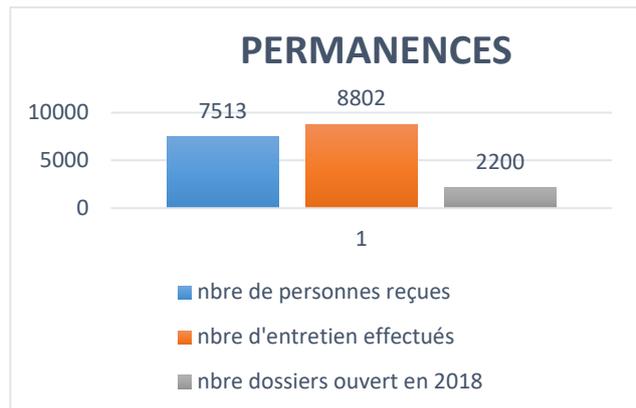
Enfin, elle a 8 membres délégués régionaux présents à l'AG nationale (qui décide des orientations nationales de La Cimade) et deux membres qui siègent au conseil national.

II. AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS ET L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES

A. Les permanences d'accueil et d'informations en droit

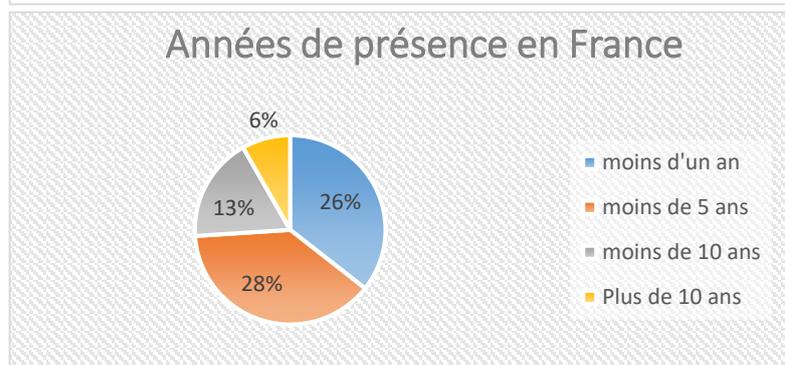
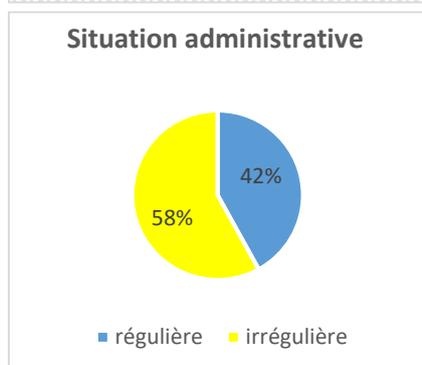
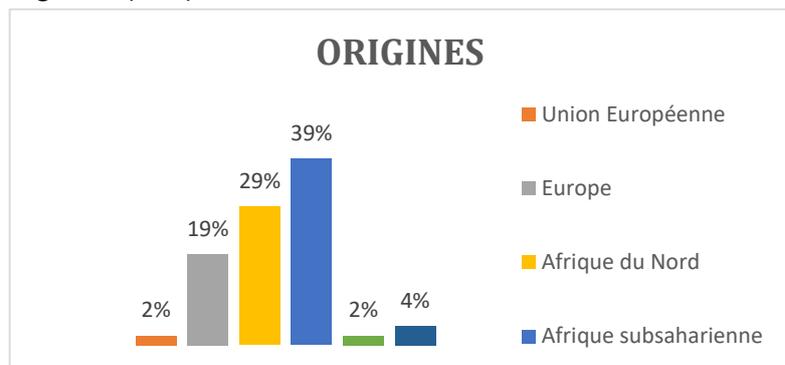
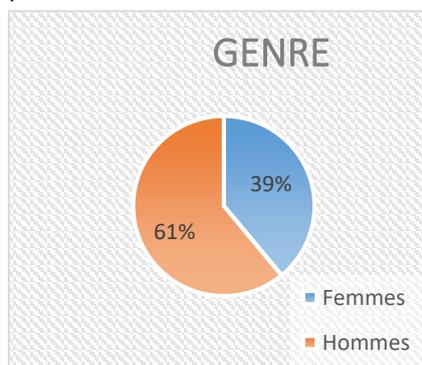
En 2018, La Cimade Auvergne Rhône-Alpes a accueilli **7513 personnes**, effectué **8802 entretiens** et ouvert **2200 dossiers**.

Par rapport à 2017, le nombre de personnes reçues est en augmentation : près de 15% notamment dû à la mise en place de nouvelles permanences dans les groupes locaux. Mais, on constate, dans l'ensemble des groupes locaux, que nos capacités d'accueil restent limitées face à l'accroissement des demandes de conseil et d'accompagnement de la part des personnes étrangères.



a) Les caractéristiques du public

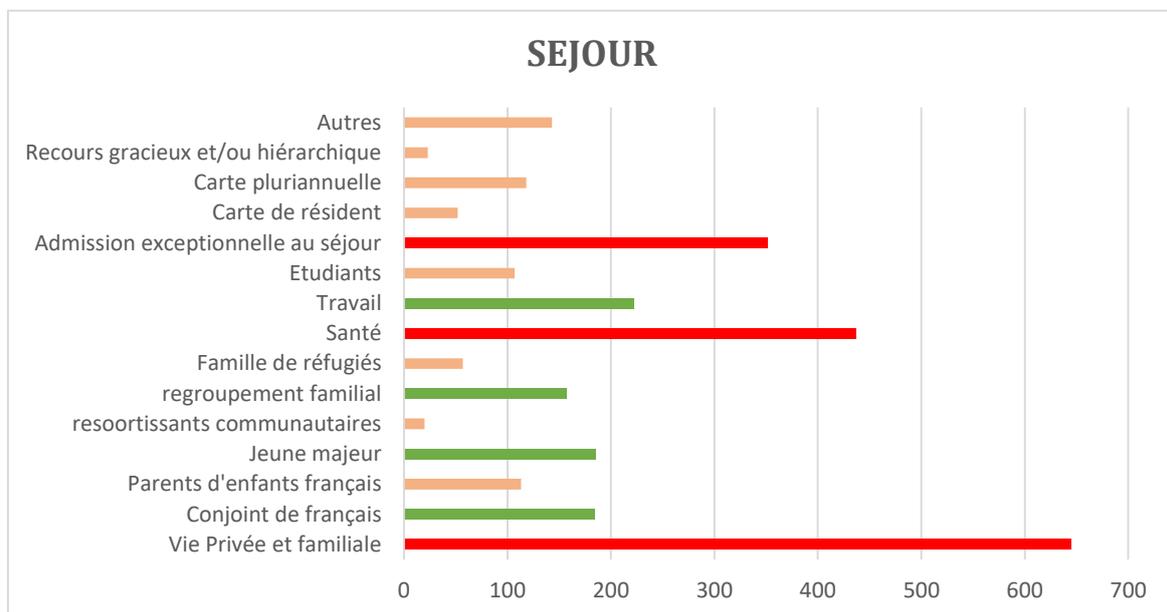
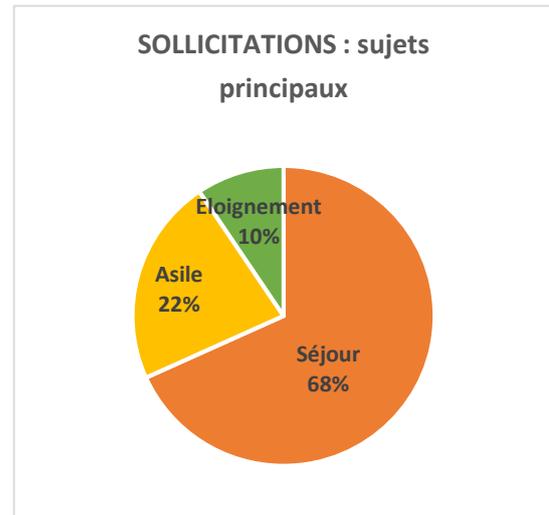
En 2018, La Cimade en région Auvergne Rhône-Alpes a accueilli un public majoritairement masculin (61% d'hommes), âgé entre 26-40 ans (48%), originaire d'Afrique subsaharienne (39%) ou de l'Afrique du Nord (29%) ou encore d'Europe (19%) ayant moins d'un an (37%) ou moins de cinq ans (37%) de présence en France et en situation irrégulière (58%).



b) Les sollicitations

Les questions liées au séjour représentent près de 68% des demandes d'informations, les questions liées à l'asile (22%) et à l'éloignement (10%).

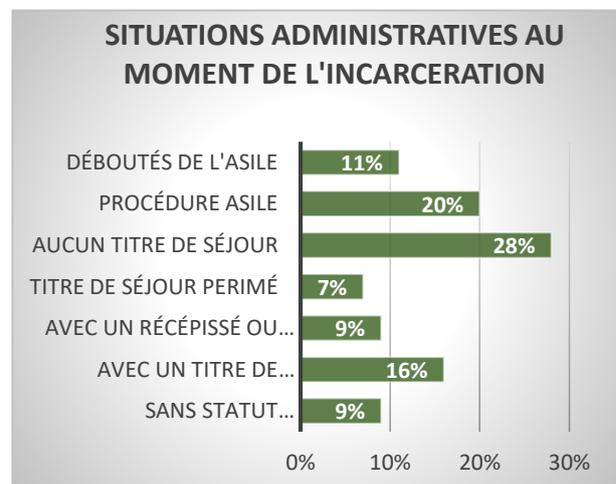
Les accompagnements de La Cimade à la demande de régularisation ont porté principalement sur le fondement de l'article L. 313-11 alinéa 7 du CESEDA (vie privée et familiale), article L. 313-11 alinéa 11 du CESEDA (accès au séjour pour soins) et l'article L.313-14 du CESEDA (admission exceptionnelle au séjour). Viennent ensuite les accompagnements liés au passage à la majorité (jeunes majeurs), les conjoint·e-s de français ou encore la régularisation par le travail.



Focus sur les actions en prison

En 2018, La Cimade Auvergne Rhône Alpes est intervenue dans **huit établissements pénitentiaires** de la région. Dix-neuf bénévoles mobilisé·e-s : 11 femmes et 8 hommes, 13 personnes retraitées et 6 actives. Lors des **151 séances d'interventions**, **363 personnes ont été accueillies** et **608 entretiens effectués**.

Le public reçu est majoritairement masculin (99%), originaires du Maghreb et de l'Albanie (59%), plutôt jeunes (moyenne d'âge 31,5 ans), avec une ancienneté de présence en France variable (25% sont en France depuis le 1^{er} janvier 2017 ; 7% avant 2000, certains sont nés en France).



B. Les projets et les mobilisations en région

Il s'agit des actions portées par les groupes locaux en lien avec les équipes régionale et nationale qui répondent aux problématiques et situations spécifiques rencontrées sur le terrain, avec pour objectif d'améliorer les pratiques administratives dans le respect des droits des personnes. En 2018, se distinguent notamment :

a) Les jeunes en danger isolé·e·s en France

Face à plusieurs dysfonctionnements du système de la protection de l'enfance assuré par les départements, l'accompagnement et la défense des droits des jeunes en danger en France (en l'occurrence, des mineur·e·s et des jeunes majeur·e·s isolé·e·s de nationalité étrangère) représentent l'une des activités importantes des équipes locales de La Cimade. Ainsi, lors de l'Assemblée régionale du 13 mai 2017, le mouvement a choisi cette thématique comme axe de travail prioritaire de La Cimade AURA ; de nombreuses actions régionales et locales ont donc été menées ces dernières années avec le soutien de l'équipe du Pôle national Droits et Protections (notamment, de Violaine Husson responsable des questions Genre et Protections).

- Appui régional aux actions.

La participation au groupe de travail national sur cette thématique, représentée par deux bénévoles de notre région (Mélanie Stievenard du Pays de Gex et Mélanie Lehnebach de Grenoble) nous a encouragé à faire des états des lieux réguliers sur les pratiques des départements et des préfectures en région et d'identifier des points de blocages et des atteintes aux droits des jeunes en danger. Tout au long de l'année, cela a servi à alimenter le partage des pratiques et l'information des bénévoles référent·e·s sur les actualités nationales, régionales et locales.

Une journée de réflexion a été organisée au niveau régional le 2 juin 2018 pour :

- ✓ Favoriser un échange sur les situations vécues dans les groupes locaux ;
- ✓ Identifier les actions régionales à mettre en place, en lien avec le travail mené au niveau national.

Les 3 propositions ont été retenues afin d'être portées en région sur les années 2018/2019 :

N°1. Elaboration d'un support, sur les droits et les démarches, à destination des jeunes en danger.

N°2. Organisation d'une formation socio-psychologique sur les « techniques d'entretien » avec les jeunes en danger et l'échange des pratiques à destination des bénévoles AURA.

N°3. Actions de sensibilisation de l'opinion publique (*déjà menées à différents niveaux*)

La réunion régionale du 14 décembre 2018 a permis la création de groupes de travail pour la mise en place des deux actions à partir de 2019 : le guide d'information (N°1) et la formation (N°2)

- Parmi les actions fortes menées au niveau local :

• Des rencontres avec les acteurs locaux dans l'Ain (à Bourg-en-Bresse) :

Les jeunes pris en charge parviennent pour la plupart à suivre une scolarité, s'inscrire dans un parcours de formation et démarrer un contrat d'apprentissage dans une entreprise. « *Ils s'investissent, donnent tout ce qu'ils ont (...) mais à 18 ans, tout s'arrête pour eux (...) actuellement, seuls 4% de ces jeunes en danger obtiennent un titre de séjour à leur majorité. Que deviennent les autres ? (...) Les entreprises qui*

les accueillent et les centres de formation se trouvent également désorganisés : eux aussi investissent du temps et de l'énergie, des moyens, pour former ces jeunes »¹

Alarmée par la situation, en 2018 le groupe local de Bourg-en-Bresse a participé à plusieurs rencontres avec les acteurs locaux pour partager les constats sur le terrain, identifier les difficultés, trouver des leviers : le Conseil Départemental de l'Ain en janvier 2018 ; trois rencontres avec les structures d'accueil des jeunes ; rencontre inter-associative dans le cadre des Etats généraux de la migration en février et mars 2018...

- **Les permanences spécialisées : l'ouverture d'une permanence inter-associative dans la Drôme (à Valence) :**

La permanence dédiée à l'accompagnement des jeunes a été mise en place en octobre 2018 en commun avec l'ASTI² à Valence. Elle a lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois sans rendez-vous, et a déjà permis d'accueillir une dizaine de jeunes, avec une augmentation régulière de sollicitations. L'équipe les accompagne notamment dans les démarches de demande de titre de séjour en France en prévision de l'arrivée à la majorité.

Par ailleurs, des permanences spécialisées à destination de jeunes en danger sont tenues depuis plusieurs années également, par les équipes de La Cimade à Grenoble (2 fois par semaine) et à Saint-Etienne (permanence hebdomadaire).

- **Le soutien à la mobilisation des jeunes en danger en Isère (à Grenoble) :**

Les refus systématiques des mesures d'assistance éducative pour les jeunes majeurs de nationalité étrangère pris en charge par l'ASE jusqu'à leurs 18 ans, leur mise à la rue pendant l'été 2018, ainsi que l'accélération des procédures avec le traitement expéditif des sollicitations de protection de la part des mineur·e-s isolé·e-s, emportaient des conséquences dévastatrices pour ces jeunes. Ensemble avec ses partenaires et les jeunes constitués en collectif, La Cimade a porté des actions :



- de diffusion de témoignages des jeunes, et d'interpellation du conseil départemental de l'Isère ;
- de contentieux devant les juridictions administratives avec les avocates militantes : ce qui a abouti aux décisions du Conseil d'Etat du 21 décembre 2018 ordonnant la suspension des décisions de refus de contrats jeunes majeurs pour de nombreux jeunes accompagnés.
- de veille citoyenne devant le Conseil départemental pour observer la nouvelle pratique d'évaluations expéditives de la minorité et d'isolement des jeunes (le premier accueil, l'entretien de l'évaluation et la réponse se font en une journée en Isère depuis septembre 2018).
- de rassemblement devant l'Hôtel du Département réuni en séance publique le 19 octobre 2018, où la vice-présidente en charge des actions de solidarité et de l'insertion a reçu une délégation.

¹ Extrait du rapport d'activité du groupe local de Bourg-en-Bresse, 2018.

² Association de soutien à tous et toutes les immigré·e-s

Le rassemblement dans le Rhône (à Lyon) pour une autre politique d'accueil des jeunes en danger :

Avec le Collectif d'habitants et d'autres associations de la Métropole, la Cimade a participé à une mobilisation devant la Métropole le lundi 17 septembre, pour exiger l'extension de moyens humains et financiers, et l'augmentation de places d'Aide Sociale à l'Enfance.

De même, les membres du groupe local de la Cimade à Lyon avec l'équipe régionale participent aux rencontres inter-associatives régulières avec ses partenaires (dont notamment Médecin du Monde, le Collectif AMIE, le RESF, le Secours Populaire, la LDH...) pour échanger sur les actualités, les difficultés rencontrées par les jeunes en danger isolé-e-s à Rhône et envisager les actions pour promouvoir l'accès effectif à leurs droits.

b) Les observations des audiences « contentieux de la rétention administrative »



Chaque année des milliers de personnes sont privées de liberté pour seul motif d'irrégularité de leur séjour en France : elles sont placées en centre de rétention administrative (CRA) et surveillées par la police aux frontières dans l'attente d'expulsion.

Dans le contexte de la réforme du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France apportant des modifications en ce qui concerne le rôle du juge de la liberté et de la détention (JLD) dans le contentieux de la rétention administrative, les membres du collectif du CIADDE (Collectif Inter-Associatif de Défense des Droits des Étrangers dans la région de Lyon) en lien avec les avocat-e-s de la commission « droit des étrangers » du barreau de Lyon, ont décidé de mettre en place une campagne d'observation de l'application de cette réforme sur le terrain.

Ainsi, d'octobre 2016 jusqu'à la fin de juin 2017, les équipes bénévoles se sont rendues au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon pour observer 204 audiences au cours desquelles 879 dossiers de personnes enfermées au CRA de Lyon Saint-Exupéry ont été examinés. Cette campagne a donné lieu à la publication du rapport d'observations rendu public le 10 octobre 2018 et à une rencontre le 28 novembre 2018 avec le Président du TGI de Lyon pour présenter nos constats et échanger sur les améliorations souhaitables dans le respect des droits fondamentaux des personnes étrangères.

c) L'accès dématérialisé aux services des préfectures pénalisant les personnes étrangères.

Depuis plusieurs années la prise de rendez-vous obligatoire par Internet s'est ajoutée, dans toujours plus de préfectures, à la liste déjà longue des difficultés à surmonter pour demander ou renouveler un titre de séjour, ou parfois demander l'accès à la nationalité française. En effet, certaines préfectures ne proposent qu'un accès dématérialisé à leur service, sans aucune modalité alternative. Or, comme l'a encore souligné le 9 mai 2018 le Défenseur des droits, tou-te-s les administré-e-s ne peuvent pas

utiliser internet. Et de plus, les sites saturés ne proposent quasiment jamais aucun rendez-vous, pénalisant l'intégralité des usagers et usagères.

Les statistiques issues du sondage des sites préfectoraux que réalisait toutes les heures le [robot informatique de La Cimade](#), montrent qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes les rendez-vous sont octroyés par certaines Préfectures (notamment de Grenoble et de Lyon) dans des délais si longs que les personnes en situation régulière perdent leurs droits avant de parvenir au guichet ; exposées à une perte d'emploi et de droit sociaux, elles sont aussi soumises à un risque d'arrestation.

Le 5 juin 2018, les associations d'aide aux personnes étrangères, dont La Cimade, Les Amoureux au Ban Public, La ligue des Droits de l'Homme, se sont rassemblées devant les préfectures pour exiger l'attribution de moyens supplémentaires à leur accueil en préfecture, le maintien de modalités alternatives pour l'accès aux démarches conformément aux préconisations de la CNIL, et des délais raisonnables d'accès au service public.



C. Les ateliers sociolinguistiques

En 2018, La Cimade Auvergne Rhône-Alpes a accompagné **473 personnes** dans l'apprentissage de la langue française à travers 32 cours de français langue étrangère (FLE) ou ateliers sociolinguistiques (ASL).

	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon
Nombre apprenants	262	30 par cours	181
Nombre d'heures de cours	896	240	800

De nombreuses animations et sorties sont également organisées dans le cadre de cette activité comme :

- La fête de la galette en janvier à Clermont-Ferrand a réuni près de 70 personnes en 2018
- Action de sensibilisation « cabanes de rêves »
- Animation d'un atelier contes
- Excursion au Puy de Dôme
- Sortie à la bibliothèque de Lyon 1^{er}
- Participation à une soirée conviviale dans le cadre du festival Migrant 'scène à la MJC Jean Macé (Lyon 7^e)

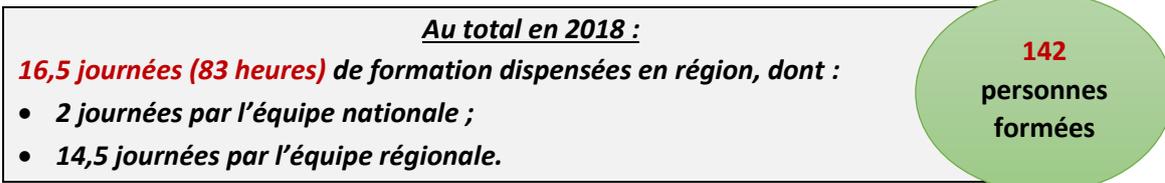
Les équipes FLE-ASL de La Cimade ont également participé à des formations dispensées par le réseau Radya dans le cadre d'un partenariat. De même, La Cimade s'est investie dans les actions portées par le collectif « Le français pour tous »

D. L'appui technique aux équipes bénévoles en région

Pour soutenir les équipes locales dans leurs actions d'accompagnement des personnes étrangères au sein des permanences, La Cimade met en place des outils pratiques et juridiques, des formations, ainsi que des espaces d'échange sur les cas pratiques et les suivis.

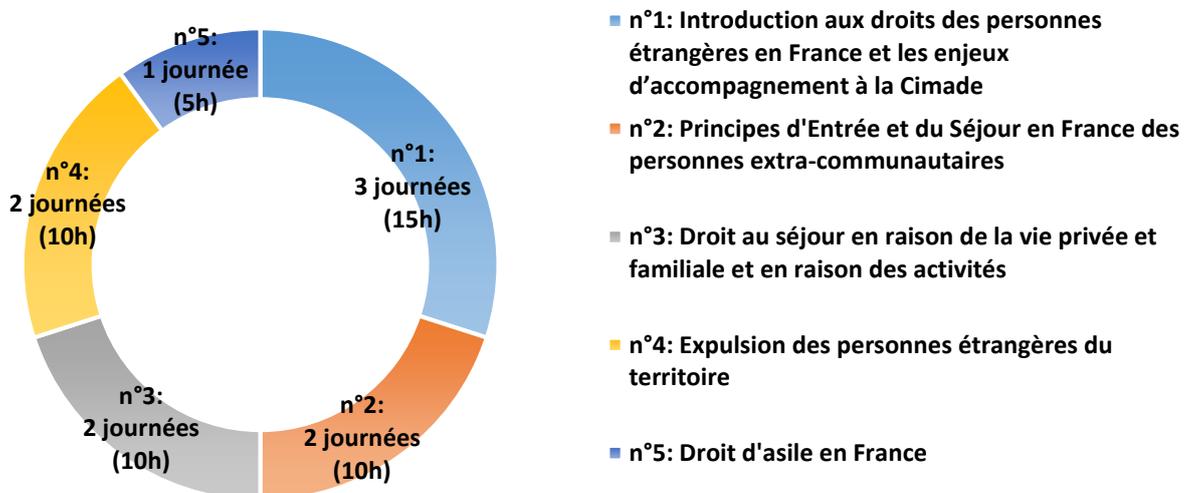
a) Les formations en région

Les formations régionales internes destinées à toutes et à tous les bénévoles de La Cimade AURA permettent d'acquérir ou de renforcer les compétences en droit des personnes étrangères, d'échanger sur les enjeux éthiques et nos pratiques d'accompagnement dans le cadre associatif de La Cimade et de partager les expériences entre les différents groupes locaux.



- Le cycle de formation initiale :

Composé de 5 modules de formations et destiné notamment aux nouveaux et nouvelles bénévoles, ce cycle existe depuis 2017. En 2018, 10 journées de formations (50 heures) ont été dispensées en région, dont 9 par l'équipe régionale, et une journée par Gérard Sadik (*responsable des questions Asile, au Pôle Droits et Protections*)



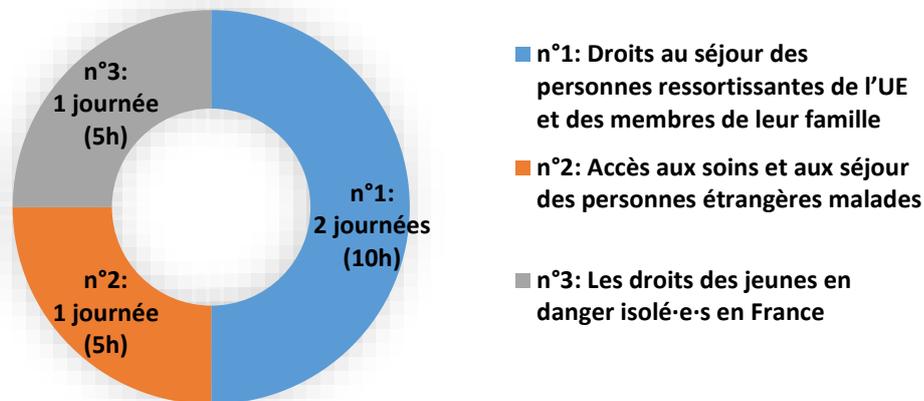
- Les journées de formations continues locales :

Le module de formation continue « **Accompagnement des personnes étrangères dans les démarches de demande de titre de séjour** » est pensé comme une journée de travail sur les cas pratiques. Elle est organisée « sur place » à la demande des bénévoles des groupes locaux, à partir de leurs questions et du contexte local.



- Formations régionales spécialisées

En complémentarité des formations initiales et continues, et selon les besoins identifiés, **4 journées de formations spécialisées** ont été organisées en région en 2018, dont 3 animées par l'équipe salariée régionale et une journée animée par Lise Faron (*Responsable des questions Entrée, Séjour et Droits sociaux, Pôle Droits et Protections*).



b) Réponse à des sollicitations et conseils

Plusieurs équipes locales organisent au sein des groupes des temps de débriefing après les permanences et des réunions pour échanger sur le suivi des personnes accueillies. Au sein de chaque groupe local, des bénévoles formé·e·s assurent un rôle de personnes ressources pour répondre aux questions compliquées. De nombreuses ressources internes (documents de formations, outils...) sont disponibles dans l'espace Cimadocs pour le soutien des bénévoles dans l'accompagnement des personnes.

Cependant, quand des réponses ne sont pas trouvées ou des doutes persistent, une adresse mail régionale interne animation-juridique-aura@lacimade.org mise à disposition des bénévoles de la Cimade AURA permet de recevoir les questions et de répondre aux sollicitations.

Plus de 350 messages de sollicitations juridiques traités en 2018.

(un message peut comporter de 1 à 3 questions).

- *Les mois les plus chargés en sollicitations sont : janvier, février, mars, octobre, novembre.*
- *Et les moins chargés : mai, août, septembre.*

A cela s'ajoutent toutes les demandes d'inscription aux formations, les messages destinés directement à l'équipe salariée et les sollicitations par téléphone.



Compte tenu du nombre de demandes très important et grandissant, une réflexion devra être engagée en 2019 sur une meilleure organisation des réponses, avec le soutien de bénévoles ressources formé·e·s en droit.

c) La réflexion commune sur les stratégies d'actions.

Il nous est important de proposer un accompagnement individuel adapté à la situation de chaque personne qui vient nous voir, tout en réfléchissant à l'impact collectif de nos actions et à la défense des droits de toutes les personnes étrangères en France à travers nos pratiques.

Ainsi, les groupes locaux de la Cimade sont à l'origine des interpellations des pouvoirs publics, des saisines du Défenseur des Droits, des rencontres institutionnelles pour partager les constats et faire valoir le respect des droits des personnes.

- **Délais d'instruction des dossiers par les préfectures en région.**

En 2018, plusieurs équipes ont remonté les difficultés rencontrées par les personnes étrangères qui déposent une demande de titre de séjour en région. En fait, réglementairement, la préfecture dispose de quatre mois pour instruire cette demande. Or, nous constatons que plusieurs préfectures en Auvergne-Rhône-Alpes dépassent largement le délai de quatre mois pour traiter un dossier. Parfois, les personnes attendent plus d'un an pour avoir une décision de la préfecture. De plus pendant cette attente, nombreuses sont celles qui ne bénéficient d'aucun récépissé, contrairement à l'obligation prévue à l'article R 311-4 du CESEDA. Des relances adressées aux services de la préfecture par les personnes intéressées restent souvent sans réponse. Le défaut de récépissé concerne principalement des personnes en première demande de titre de séjour, mais frappe aussi dans certaines préfectures des personnes renouvelant ce titre. Le changement des pratiques préfectorales, pour garantir le respect des droits des personnes étrangères en tant qu'usagers du service public, est indispensable.

De juin à novembre 2018, un état des lieux a été réalisé en région sur ces difficultés. Cela a permis d'un côté, de renforcer le soutien aux équipes pour l'accompagnement individuel (outils pratiques pour relancer la préfecture, réaliser des saisines, évaluer l'opportunité d'une action contentieuse...), et de l'autre côté, d'élaborer ensemble une saisine régionale du Défenseur des Droits sur la problématique des délais, anormalement longs, d'instruction des demandes de titre de séjour par les préfectures en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette dernière a été finalisée avec les groupes locaux dans le courant du mois de décembre 2018, l'envoi de la saisine est prévu en janvier 2019.



III. FAVORISER LE DEPASSEMENT DE NOS PREJUGES

A. Les actions de sensibilisations

La sensibilisation est une action relativement récente à La Cimade mais elle prend de plus en plus d'ampleur, devant l'urgence de « gagner la bataille de l'opinion publique ». Au niveau local, les actions de sensibilisation se développent et sont de plus en plus nombreuses chaque année. Les équipes bénévoles de La Cimade sont fréquemment sollicitées et/ou prennent des initiatives. Ces actions de sensibilisation sont l'occasion de faire connaître La Cimade, porter les valeurs et idées d'hospitalité auxquelles nous sommes attaché-e-s et réfléchir à la construction d'une société où la liberté (de circuler et de s'installer), l'égalité (des droits) et la fraternité (Eux, c'est nous) soient au cœur des préoccupations de chacun-e³.

a) Les actions en milieu scolaire

Les groupes locaux de la région sont intervenues **32 fois** dans les établissements scolaires du primaire au secondaire en comptant les interventions faites dans le cadre du festival Migrant'scène.

Parmi les outils utilisés, la mallette pédagogique pour les 14-18 est très utilisée car très complète avec un choix d'intervention intéressant pour amener le jeune public à réfléchir sur les migrations et à lutter contre les discriminations, en particulier le racisme et la xénophobie.

Il est fort probable que les actions de sensibilisation en milieu scolaire connaissent un essor considérable grâce à l'agrément éducation nationale obtenu en décembre 2018.



³ Introduction fortement inspirée de la présentation des actions de sensibilisation du rapport d'activité du GL de Clermont-Ferrand.

b) Les cercles de silence

Lancé en 2007, le « cercle de silence » est la forme originale choisie dès le début, par les initiateurs du mouvement, comme mode de manifestation publique, non violente, calme et silencieuse. Il a pour objectif d'avertir que la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte, et qu'avec ou sans papiers, l'étranger est une personne. Dans sa charte, il rappelle la peur et l'humiliation que vivent les étrangers chez nous, et que, dans les centres de rétention administrative, la dignité humaine est bafouée, qu'on ne peut approuver des dispositions qui détruisent les couples, les familles et dans certains cas des vies humaines.

La plupart des groupes locaux de la région, en particulier à Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand manifestent ainsi la solidarité avec les personnes qui fuient leur pays.

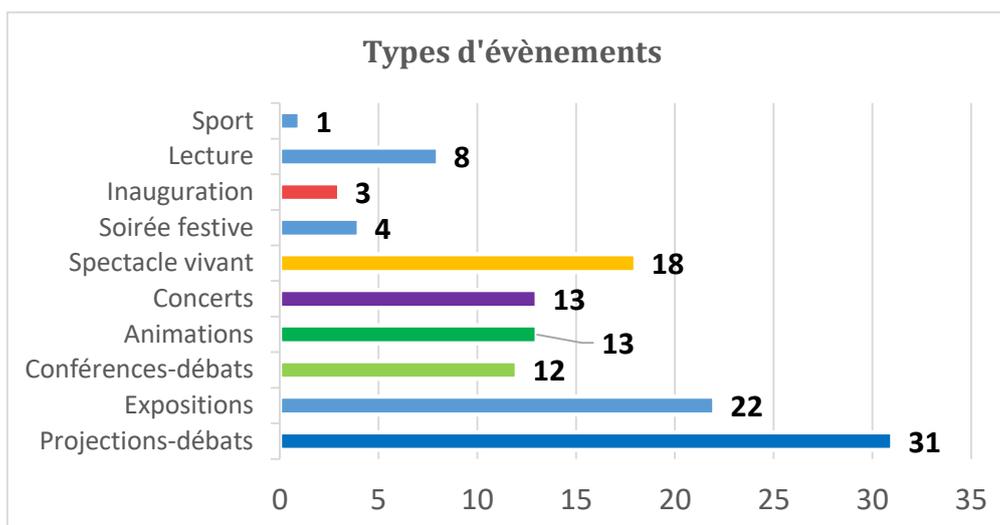
B. Le Festival Migrant'scène



Pour la troisième année consécutive, en 2018 la thématique retenue était « D'ici ou d'ailleurs ensemble ». Le festival de La Cimade continue de se développer, répondant à l'urgence de lutter contre les préjugés, le mouvement de repli identitaire et la progression de la pensée xénophobe. Il s'est déroulé du 17 novembre au 3 décembre 2018 avec une programmation comptant près de 125 évènements ayant réuni près de 10650 personnes.

	2017 National	2018 National	2017 AURA	2018 AURA
Groupes locaux	65	66	8	9
Evènements	290	390	99	125
Villes	114	143	25	33
Participation	26000	32000	8525	10650
Partenaires	363	380	74	120

A noter encore cette année une grande variété de choix d'évènements : les projections-débats sont le 1^{er} type d'évènements organisé (31%) viennent ensuite les expositions (18%), les spectacles vivants (14%), les animations (10%), les concerts (10%) et les conférences-débats (10%). Les types d'évènements à développer davantage sont : les lectures (6%), les soirées festives (4%), les soirées d'inaugurations du festival, qui permettent de présenter l'intégralité de la programmation dans une ville (2%) ou encore les évènements sportifs !



BREF FOCUS « PARMIS LES EVENEMENTS » avec la participation de La Cimade

**CONTRIBUER A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET COMPREHENSION DE LA SITUATION DES
JEUNES EN DANGER DE NATIONALITE ETRANGERE EN FRANCE.**

► **DOCUMENTAIRES :**

Projections de films qui suivent les parcours des jeunes pris-e-s en charge par l'ASE jusqu'à leur passage vers l'âge adulte, avec toutes les difficultés liées à leur jeunesse en exil et aux démarches administratives qui s'imposent à la majorité pour pouvoir poursuivre leur vie en France.

- « **Exils adolescents** », d'Antoine Dubos

Lieux : Bourg-en-Bresse (Ain) le 28/11/2018

- "**J'ai marché jusqu'à vous**", de Rachid Oujdi,

Lieux : Aix les Bains (Isère) le 21/11/2018 ; Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 26/11/2018 ; Grenoble (Isère) le 30/11/2018, Valence (Drôme) le 27/11/2018 ;

► **EXPOSITIONS :**

- « **Mon métier, mon avenir** » : de jeunes étrangers isolés photographient le quotidien de leur formation et nous font partager leurs projets d'avenir et leur futur métier.

Lieux : Aouste Sur Sye (Drôme) du 20 au 25/11/2018.

- « **Récits des mineurs isolés étrangers** », mise en place par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et Réseau Education Sans Frontières (RESF), l'exposition présente les planches du carnet de voyages collectif regroupant textes, dessins, photos, cartes réalisés par les jeunes.

Lieu : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) du 20/11 au 08/12/2018

► **ATELIERS DE CONVERSATION :**

- « **Enfance et migration** », ateliers et échanges organisés par Unicef Campus 42 sur deux thèmes : « Migrations et situation des enfants » et « L'éducation, enjeu d'inclusion sociale en France », avec une approche interdisciplinaire, visant à créer une ouverture.

Lieu : Saint-Etienne (Loire), les 22 et 28/11/2018.

IV. FAIRE EN LIEN AVEC NOS PARTENAIRES

A. Les partenaires associatifs

La Cimade participe ou est membre de différents réseaux et collectifs au sein de la région. Des réseaux et collectifs dans lesquels elle puise de l'information, auxquels elle apporte son expertise, et avec qui elle monte des projets et/ou travaille en complémentarité :

- **Les réseaux** : ORSPERE-SAMDARRA (Observatoire Santé mentale, Vulnérabilités, Sociétés du Centre hospitalier du Vinatier à Lyon...)
- **Les collectifs** : Coordination des réfugiés en Rhône-Alpes (CORRA), les associations unies de Auvergne Rhône-Alpes (AURA), Alerte Isère, Migrant en Isère, Observatoire de l'asile en Isère, les Cercles de Silence, Vent d'assos, Copin's...
- **Les associations** : Médecins du Monde ; Secours Catholique, Secours populaire ; Forum Réfugiés ; Entraide Pierre Valdo; FAS-AURA ; le Barreau de Lyon ; Plateau asile Solidarité ; la Maison des Passages ; FIJI-RA ; Emmaüs ; Collectif 31 ; RESF ; Tremplin 43 ; CCFD ; LDH ; ACAT ; DiH-mouvement de protestation civique ; Amnesty International ; Armée du Salut ; Diaconat protestant ; Companio ; le collectif du printemps des couleurs ; le collectif DUDH ; MRAP ; CIDFF ; CLASS ; ALPIL ; ARCAD ; URCLAJJ ; AVDL ; SAMDARRA ; VIFF ; le Comede ; le Comede Loire ; les PASS ; RESOVIGI ; Entraide Protestante ; ADA ; Amicale du Nid ; Mouvement du Nid ; APARDAP ; Amoureux au ban public ; FORSEM ; AIDES ; le COREVIH Arc-Alpin ; Foyer protestant de la Duchère, le Montagne accueil solidarité, ACAT, Atelier logement solidaire (ALS), les mains ouvertes...

B. Les partenaires institutionnels

La Cimade renseigne, informe et accompagne le public et les assistant-e-s sociaux-ales d'un grand nombre de partenaires institutionnels vers lesquels elle oriente un nombre important de ses bénéficiaires pour un accompagnement ou un suivi social. Il s'agit de Centres communaux d'action sociale, de Maisons du Rhône ou de services sociaux, de permanences d'accès aux soins et à la santé et aussi d'assistants sociaux des hôpitaux et d'agents de diverses collectivités locales.

De même, la Cimade travaille avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le cadre de permanences en prison.

C. Les partenaires financiers

La Cimade ne pourrait pas mener toutes ces activités sans l'aide de financeurs. Les activités, projets et programmes de La Cimade Auvergne Rhône-Alpes sont financés par les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Valence, Grenoble, Clermont-Ferrand, les communes du Pays de Gex, les Conseils départementaux de l'Isère, la Drôme, le Puy de Dôme, la Métropole Grenoble-Alpes, la DRISCS (Direction Régionale Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale) , la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires) et les DDCS (Directions Départementales Cohésion Sociale), la Fondation Un monde par tous, la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Les adhésions, les formations externes et les participations aux manifestations fournissent une part appréciable des ressources complétées par la vente de produits « Cimade » (calendriers, objets divers) et par l'appui du siège national.

Les dons de particulier-ère-s ou de communautés, religieuses ou non, représentent un apport essentiel et, au-delà, sont le signe de nombreux et chaleureux soutiens qui encouragent l'action de la Cimade.

V. ASSURER LA VIABILITE ECONOMIQUE DE LA REGION : RAPPORT FINANCIER.

A. Bilan des adhésions 2018

Avec 551 personnes adhérentes, les adhésions 2018 ont dépassé celles de 2017 (532 adhérent-e-s). Le taux de progression s'est toutefois ralenti. Les groupes locaux maintiennent leur résultat de 2017 ou subissent une légère baisse à l'exception de Bourg en Bresse et Clermont Ferrand qui continue leur progression et permettent à la région AURA d'afficher une nouvelle croissance en 2018.

Le tableau ci-dessous présente le détail des adhésions par groupe local :

Groupes Locaux	Adhérents 2018	Adhérents 2017	Evolution 2018/2017	Adhérents 2016	Adhérents 2015	Adhérents 2014	Avancement 2019
Annecy	15	8	-	-	-	-	7
Annonay	16	21	-24%	18	16	16	15
Bourg en Bresse	22	10	120%	7	7	10	12
Chambéry	11	10	10%	12	14	15	10
Cimade 43	30	32	-6%	26	18	21	27
Clermont-Ferrand	118	94	26%	73	-	-	69
Grenoble	98	103	-5%	85	71	68	63
Lyon	141	146	-3%	107	106	79	109
Pays de Gex	16	21	-24%	20	17	18	16
Saint Etienne	37	39	-5%	24	24	17	33
Valence	45	45	0%	42	34	28	26
Région (salarisées)	2	3	-33%	-	-	-	2
Région AURA	551	532	4%	414	307	272	389

Pour information, les adhésions 2019 enregistrées au 15 avril 2019 sont de 389 et sont du même ordre de grandeur à celles enregistrées le 14 avril 2018 (349).

B. Bilan financier 2018

Comme les années précédentes le bilan financier est présenté avec le même niveau de synthèse et les mêmes regroupements pour les charges et les produits.

Pour les charges, on distingue :

- les dépenses directes de la région AURA pour ses besoins de fonctionnement et pour la réalisation de ses projets, avec un zoom pour les actions spécifiques de solidarité (actions sociales).
- les dépenses indirectes qui proviennent des dépenses nationales effectuées pour permettre à la région d'accomplir ses objectifs (charges salariales des salariées) et de la part AURA pour les frais de structure de l'association (taxes, impôts, frais de mise en œuvre,...), avec un zoom sur les charges salariales.

Pour les produits, on distingue :

- les ressources directes de la région AURA avec un zoom sur les subventions.
- les ressources venant de la redistribution interne de l'association.

Les tableaux suivants indiquent, pour chaque catégorie de dépenses et de ressources, les valeurs du réalisé 2018 et l'écart du réalisé 2018 par rapport au budget de référence 2018. Le dernier tableau indique le résultat de l'exercice (déficit autorisé) et le taux de couverture régional (rapport entre les ressources directes régionales et le réalisé total) qui doit être supérieur à 50%.

CHARGES	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart réalisé - budget 2018	Ecart réalisé - budget 2018 (en %)
Dépenses directes de la Région AURA	66 600	76 986	10 386	16%
<i>dont action sociale</i>	2000	5703	3 703	185%
Dépenses du siège affectées à la Région AURA	207 224	206 182	-1 042	-1%
<i>dont charges salariales</i>	167 503	159 081	-8 422	-5%
TOTAL CHARGES AURA	273 824	283 168	9 344	3%

PRODUITS	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart réalisé - budget 2018	Ecart réalisé - budget 2018 (en %)
Ressources directes de la Région AURA	145 500	167 759	22 259	15%
<i>dont subventions</i>	83500	111 000	27 500	33%
Ressources venant du siège				-
TOTAL PRODUITS AURA	145 500	167 759	22 259	15%

RESULTAT DE L'EXERCICE	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart réalisé - budget 2018
RESULTAT AURA (déficit)	-128 324	-115 409	12 915
Taux de couverture AURA (rapport ressources directes / total dépenses)	53,1%	59,2%	6,1%

On constate que le réalisé 2018 des charges a dépassé de 9 344 € le montant budgétaire alloué à la région AURA en 2018. L'écart provient des dépenses réalisées par la coordination régionale et les groupes locaux. Les dépenses affectées par le siège à la région (salaires, impôts et FMO) ont été identiques à celles budgétées. Le dépassement provient, pour une bonne partie, du montant de l'action sociale qui retrouve cette année son niveau traditionnel (5 700€) après une année de baisse en 2017 conforme au budget autorisé par le niveau national (2 000€). Les autres dépassements importants sont ceux concernant les locations immobilières et les dépenses de télécommunication.

Le montant total des produits réalisés a été supérieur de 22 259€ par rapport au montant prévisionnel budgété. Cela est dû pour l'essentiel au niveau exceptionnel des subventions qui a dépassé de 27 500€ le montant prévisionnel, malgré le contexte difficile que l'on connaît.

Le dernier tableau montre en synthèse le résultat de l'exercice financier 2018 qui est tout à fait satisfaisant par rapport aux prévisions. Grâce au montant global des produits réalisés : le déficit 2018 de la région est bien inférieur au déficit autorisé dans le budget prévisionnel (baisse de 12 915€, soit 10%) ; le taux de couverture régional d'AURA est lui aussi bien meilleur que celui envisagé dans le budget prévisionnel : 59,2% au lieu de 53,1%

C. Budget pour l'année 2019

Le budget 2019 est présenté avec les mêmes rubriques que le bilan financier de 2018. Les tableaux suivants indiquent les prévisions de charges et de produits pour 2019 et donnent une comparaison avec le réalisé de 2018. Le dernier tableau indique le résultat de l'exercice (déficit autorisé) et le taux de couverture régional (rapport entre les ressources directes régionales et le réalisé total) qui doit être supérieur à 50%.

CHARGES	Réalisé 2018	Budget 2019	Ecart budget 2019 - réalisé 2018	Ecart budget 2018 - réalisé 2019 en %
Dépenses directes de la Région AURA	76 986	75 110	-1 876	-2%
<i>dont action sociale</i>	5703	2000	-3 703	-65%
Dépenses du siège affectées à la Région AURA	206 182	229 963	23 781	12%
<i>dont charges salariales</i>	159 081	179 423	20 342	13%
TOTAL CHARGES AURA	283 168	305 073	21 905	8%

PRODUITS	Réalisé 2018	Budget 2019	Ecart budget 2019 - réalisé 2018	Ecart budget 2019- réalisé 2018 en %
Ressources directes de la Région AURA	167 759	176 300	8 541	5%
<i>dont subventions</i>	111 000	111 000	0	0%
Ressources venant du siège				
TOTAL PRODUITS AURA	167 759	176 300	8 541	5%

RESULTAT DE L'EXERCICE	Réalisé 2018	Budget 2019
RESULTAT AURA (déficit)	-115 409	-128 773
Taux de couverture AURA (rapport ressources directes / total dépenses)	59,2%	57,8%

Le montant des charges prévisionnelles est nettement supérieur au réalisé 2018 (+ 21 905€). Cela provient pour l'essentiel à l'augmentation des charges salariales (+20 342€). Cela a contraint le niveau national à nous demander des efforts de maîtrise des dépenses directes faites par la région en 2018 et à ne pas nous autoriser d'augmentation de charges par rapport au réalisé 2018 (Nota : la baisse de - 2% par rapport au réalisé 2018 correspond au retour nécessaire du montant de l'Action Sociale à 2 000€).

La maîtrise de ces dépenses va être difficile car l'installation de la coordination régionale dans des nouveaux bureaux va augmenter le poste de location immobilière dont nous avons vu qu'il était déjà en dépassement en 2018.

Pour les produits, le budget 2019 est très proche du réalisé en 2018 : même montant de subventions et augmentation de 5% des postes de recettes traditionnelles (adhésions, vente et dons) par rapport au réalisé 2018. Ceci doit permettre de conserver un taux de couverture très acceptable (57,8%), un peu en retrait par rapport au réalisé 2018 (59,2%).



(au centre sur la photo : Pierre Blanc, trésorier régional depuis 2011, n'a pas sollicité un nouveau mandat lors de l'AG de 2019)

Nous remercions LES EQUIPES DE TOUS LES GROUPES LOCAUX (Annecy, Annonay, Bourg-en-Bresse, Cimade 43, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Pays de Gex, Saint-Etienne, Valence-Romans) dont les rapports d'activités, les bilans et les statistiques ont servi de base pour la rédaction de ce rapport régional !

Un grand merci également à l'équipe régionale pour la compilation et la rédaction, notamment à :

- Monique GUYOT-BERNI, bénévole de Clermont-Ferrand, membre du Conseil régional et du bureau régional
- Pierre BLANC, bénévole de Lyon, trésorier régional
- Mathilde DUBESSET, bénévole de Lyon, présidente régionale
- L'équipe salariée en région

Et à Evelyne Barral, bénévole régionale, pour la relecture.

CIMADE



À bras ouverts,
La Cimade
vous souhaite
une année 2019
belle et solidaire.

Illustrations : Serge Bloch

La Cimade Auvergne Rhône-Alpes

Délégation régionale

86 cours Gambetta

69007 Lyon

Email: aura@lacimade.org

Sur internet : <https://www.lacimade.org/regions/auvergne-rhone-alpes/>

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/lacimadecera/>

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

